

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

L'an deux mil vingt-six le 28 janvier, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-et-un janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes CHAMOOUSSIN Bernadette (donne pouvoir à Mme Corine MAIRONI-GONTHIER), FAVRE Maryse (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), LIMONTA VERTHIER Muriel
M. VILLIBORD Guillaume.

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier.

En exercice : 27	Présents : 17	Absents : 10	dont pouvoirs : 2
------------------	---------------	--------------	-------------------

Date de publication : 02 février 2026 au 02 avril 2026

Le Président rappelle que depuis la loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités locales et à leurs EPCI avant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité et de ses perspectives.

L'article 107 de la loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale, a voulu accentuer l'information des élus. Dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB), qui doit comporter les informations suivantes :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement ;
- Les hypothèses retenues pour la construction du projet de BP : Fiscalité, Dotations,...
- L'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette ;
- La structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- La structure et l'évolution des effectifs, durée du temps de travail, heures supplémentaires, masse salariale (en principe pour les EPCI de + de 10000 habitants) ;
- Les orientations pluriannuelles en matière d'investissement en dépenses et recettes (PPI).

Le présent rapport présenté en annexe, a pour objet de fournir tous les éléments nécessaires au Conseil Communautaire pour éclairer le débat budgétaire préalable au vote du budget primitif de l'exercice 2026.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 19
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19
- nombre de votes « pour » : 19
- nombre de votes « contre » : 0

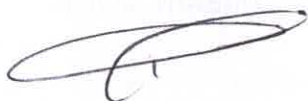
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND acte du rapport d'orientation budgétaire.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 28 JANVIER 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX